

Les infos

Vendredi 9 Juin 2006



MUTUELLE

La réunion du 7 juin a profondément modifié la donne de la négociation, alors qu'elle s'enlisait autour du maintien de la contribution de la direction à son niveau de 2002, 4 organisations syndicales (CGT - CFDT - CFTC - FO) ont convenu de rédiger une série de propositions fondées sur une synthèse de leurs positions respectives et susceptibles de créer les conditions d'un accord : pour les actifs, régime obligatoire avec cotisation proportionnelle au salaire plafonnée à 1,5 fois le plafond de la Sécurité Sociale, intégrant la protection des enfants jusqu'à 16 ans, et augmentation de la cotisation patronale pour absorber le risque d'augmentation de la cotisation pour les salaires supérieurs à 40 000 euros par an (par rapport à la cotisation actuelle). Pour les retraités, augmentation du versement de la Direction et de celui de la Caisse de retraites pour réduire l'augmentation de cotisation pour les retraités et cotisation modulée en fonction des ressources pour réduire au maximum l'impact sur les « petites retraites ». Après une suspension de séance, la Direction a répondu à nos propositions en marquant son accord sur le 1er point et en proposant une augmentation de 15% de la contribution patronale à 11 millions pour les actifs. Pour les retraités, elle a proposé une augmentation du versement de la SG de 110 à 120 millions et du versement de la Caisse de retraites de 50 à 60

millions et elle a marqué son accord pour moduler la cotisation des retraités. Ces nouvelles conditions pourraient permettre l'aboutissement des négociations. Cela dit, il faut rappeler que même en cas d'accord, ce dernier sera soumis ensuite au vote des sociétaires de la mutuelle. Autant dire que la réforme de la mutuelle n'est pas encore aboutie.

FAIRE DU NEUF AVEC DES VIEUX ?

Ils étaient 3 à présenter leur nouvelle agression contre la retraite à 60 ans baptisée par antithèse « Plan pour l'emploi des seniors », Villepin, Boorlo et Larcher. Parmi les cadeaux empoisonnés, ce qu'il reste de notre accord de branche pour partir à 60 ans devra être supprimé avant fin 2009.

ÉGALITÉ

La commission de suivi, relative à l'accord sur l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes signé par la CGT le 30 juin 2005, s'est tenue lundi dernier pour examiner la bonne application des dispositions prévues dans l'accord. Une des mesures importantes de celui-ci concernait l'action spécifique pour les femmes de 45 ans ayant eu au moins un enfant. Selon la direction, la population potentiellement concernée est de 5048 femmes. A ce jour, 4359 dossiers ont déjà été examinés, 35% ont été révisés. Il reste encore 15% de dossiers à voir. La direction s'est engagée à prendre le temps nécessaire pour regarder tous les cas. Pour la CGT, bien que cet accord ne résolve pas tout, il a déjà le mérite d'offrir des avancées significatives, comme l'obligation pour les RH de recevoir « au moins 1 mois avant la reprise » la salariée dont le congé maternité arrive à son terme. Il semblerait que la SG soit intéressée par l'obtention d'un label « Égalité ». Or pour l'obtenir, l'avis des organisations syndicales serait nécessaire... Nous l'avons d'ores et déjà prévenue, que dans ce cas, il faudrait aller plus loin. Prochaine réunion prévue début 2007...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT